



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025

3^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
26 ET 27 JUIN 2025

N° 2025/E3/034

**Question orale déposée par Mme Chantal PEDINIELLI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : RISQUE D'ACCROISSEMENT DU DIFFÉRENTIEL ENTRE LE COÛT
DES INTRANTS AGRICOLES ET LE TARIF FRET « MATIÈRES PREMIÈRES »**

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous à propos de l'extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour bétail.

La DSP relative à la desserte maritime entre la Corse et le continent, prévoit un tarif fret « matière premières ». Ce tarif fret s'adresse aux matières premières à destination de la Corse et destinées à être transformées en Corse. Et il se trouve que l'aliment pour bétail et le foin sont exclus de ce tarif préférentiel.

Pour faire simple, les intrants, nécessaires aux productions et exploitations insulaires, sont à 45 euros le mètre linéaire, lorsque les matières premières destinées à être transformées en Corse, comme le lait ou la viande, sont importées à 20 euros le mètre linéaire au bénéfice du tarif préférentiel DSP.

Il y a quelques semaines, la Chambre d'agriculture et l'ODARC se sont publiquement inquiétés du risque d'augmentation du prix du fret, via deux variables qui font fluctuer les tarifs : le prix du carburant et la taxe carbone, destinée à encourager le verdissement des flottes maritimes. La perspective de l'augmentation du différentiel ne peut qu'aggraver la situation existante.

Une réflexion qui nous inquiète tous, et qui me conduit à vous interroger à nouveau sur ma proposition d'il y a sept ans.

À l'aube d'une saison estivale qui risque également d'être marquée par la sécheresse et face aux risques que constitue la hausse du tarif fret pour le monde agricole, ne croyez-vous pas que l'extension du tarif fret « matières premières » à

l'import de foin et d'aliment pour le bétail, ne serait pas une solution juridiquement viable et politiquement envisageable ?

Je vous remercie.